



Donation d'un parent à leur fille unique

Par **majotom03**, le **11/03/2015** à **07:45**

BonjourrrrrrrMes parents âgés de 75 et 68 ans souhaitent de donner leur maison d'une valeur de 300.000 euros. Je suis leur fille unique.rnIls souhaitent louer un appartement pour se loger (car ils sont âgés et la maison est trop dure à entretenir) et nous, nous souhaiterions habiter dans la maison à leur place.rnrnQuelles sont les formalisées à faire et surtout pouvons nous avoir une idée approximative des frais que nous allons devoir engager.rnMerci de votre réponse car cela semble compliqué

Par **Lag0**, le **11/03/2015** à **08:04**

Bonjour,rnPas si compliqué que cela puisque vous êtes seul enfant et qu'il n'y a donc pas de risque de réclamation d'autres héritiers.rnDans votre cas, le calcul des frais de donation est simple.rnLe bien vaut 300000€, puisque chacun de vos parents vous en donne la moitié, vous bénéficiez d'un double abattement de 100000€, soit 200000€.rnVous allez être taxé à 20% sur les 100000€ restants, soit 20000€ auxquels on retire 1806€, soit donc 18194€.rnPour les formalités, voyez votre notaire qui va vous expliquer tout cela.